

**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis n°35-2014****Demande d'octroi d'un crédit de CHF120'000 – pour l'installation de caméras de vidéosurveillance.**

Composition Commission ad hoc

Date de la réunion

Madame Catherine Borcard, membre

30 septembre 2014

Monsieur Alan Howling, membre

Monsieur Jean-Daniel Pelloux, membre

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. Préambule**

La commission ad hoc remercie Monsieur le Conseiller Municipal Philippe Flückiger (dicastère des bâtiments) pour ses explications fournies en continuité du préavis 19-2013 adopté le 21 mars 2013.

La Municipalité a mis à notre disposition le document suivant : projet de préavis daté du 15 septembre, ainsi que le document indiquant les montants et la nature des déprédations.

**2. Objet du préavis n°35-2014**

Le présent préavis demande au Conseil communal de se doter de caméras de vidéosurveillance.

**3. Analyse et commentaires de la commission ad hoc**

Suite à l'acceptation du projet de règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, il est manifestement opportun de mettre en place un système de surveillance avec des caméras fixes infrarouge, et de protéger les sites suivants : site scolaire de la Combe/Chavanne, les abords de la Maison de Commune et à la déchetterie de Praz-Faucon. Les caméras prévues seraient toutes opérationnelles, avec des faisceaux croisés, respectant la non illumination des maisons. Sur le plan financier, le montant se monte à environ Fr.120'000. L'installation comprend entre 20 à 30 caméras à ce jour. Quatre offres ont été reçues jusqu'à présent pour les caméras fixes et câblées. Vu l'évolution rapide des modèles de caméras présentées, il n'y a pas eu encore de choix définitif. Un tiers du financement a été demandé à l'ASICE. La maintenance s'élèverait à Fr.5000 par année.

Signalons également que le montant des déprédations est de Fr.10'326,65 pour la Commune pour les faits suivants :

Dégâts Maison de Commune : Graffiti mur CHF 300.

- Dégâts collège du Motty : Vitre cassée CHF 1'015.75

- Dégâts Pavillons Chavanne : Porte d'entrée forcée deux fois. Réparation 1x gratuite et 1x CHF 300.—

- Collège de la Cavenettaz : Cambriolage fin 2011, (installation provisoire de l'administration communale), CHF 6'226.20

- Voirie/déchetterie de Praz Faucon : 2 cambriolages CHF 2'484.70.

- Pour la partie Asice on arrive à un total de CHF 51'777.35 pour vitres, filtres UV et gazon.

L'installation des caméras oblige à annoncer par un panneau la présence de celles-ci.

#### **4. Conclusion**

La commission recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter l'achat et la pose de caméras pour une vidéosurveillance efficace.

Cugy, le 6 octobre 2014

---

Catherine Borcard

Alan Howling

Jean-Daniel Pelloux

<